



## S O M M A I R E :

### 1. Règles relatives au transport de marchandises dangereuses sur le Danube

### 2. Annexes aux Règles

- Partie 1 : Dispositions générales
- Partie 2 : Classification
- Partie 3 : Liste des marchandises dangereuses, dispositions spéciales et exemptions relatives au transport de marchandises dangereuses emballées en quantités limitées
- Partie 4 : Dispositions relatives à l'utilisation des emballages, des citernes et engins de transport pour vrac
- Partie 5 : Procédures d'expédition
- Partie 6 : Prescriptions relatives à la construction des emballages, des grands récipients pour vrac (GRV), des grands emballages et des citernes et aux épreuves qu'ils doivent subir
- Partie 7 : Prescriptions relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison
- Partie 8 : Dispositions relatives aux équipages, à l'équipement, aux opérations et à la documentation
- Partie 9 : Règles de construction